

mettre cette dépense, qui le plus souvent les conduisait à la ruine.

Dussaulx (*Passion du jeu*, 2^e partie, p. 220), partage cette opinion, mais d'une manière un peu exagérée : « Un Français, dit-il, plus recommandable par l'érudition que par le jugement..... croit nos loteries modernes passablement justifiées. Ce galant homme, car il était de bonne foi, et avait lu dans les proverbes de Salomon que les différents devaient se terminer par le sort, et là-dessus il s'écrie : Voilà la loterie, en termes positifs, la voilà ! »

F.-Z. Collombet (*Revue du Lyonnais*, 4^{re} série, t. VI, p. 348) me semble aussi sortir de la modération, quand il donne un compte-rendu de la *Dissertation de la loterie* par le P. Menestrier : « L'auteur y prend la défense de ces sortes de jeux, il ne veut cependant pas qu'on y admette les pauvres, les domestiques et les enfants. C'était, en peu de mots, réfuter son livre, car le profit des loteries le plus clair et le plus net vient moins des riches que de la multitude ignorante. Cet ouvrage, où l'on trouve peu de jugement, est rempli d'une érudition mal dirigée. Il fut écrit à l'occasion de quelques loteries, faites à Lyon à l'occasion des pauvres, pour l'Hôtel-Dieu et la maison de Charité. »

Il y a dans ces deux jugements un peu d'exagération, mais il existe une opinion raisonnable, que l'on ne peut combattre absolument. Au reste, cet exemple de la loterie fut imité à Paris, l'année suivante, 1700, et l'on y ouvrit une loterie royale de dix millions de livres, mais c'était simplement un impôt royal et la bienfaisance n'y était pour rien.

La première loterie royale de France fut tirée à l'occasion des fêtes célébrées par le mariage de Louis XIV, et en vertu d'un arrêt rendu le 16 janvier 1638 ; mais on sentit la né-